

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION  
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1154 rév. 0**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**FEDERATION REGIONALE DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE  
MIDI PYRENEES**

**Parc technologique du Canal  
3 rue Ariane CS82245  
31522 RAMONVILLE SAINT AGNE CEDEX**

**SIREN : 397617788**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**  
*fulfils the requirements of the standard :*  
et aux règles d'application du Cofrac  
*and Cofrac rules of application*  
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.  
*A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.*

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

**AGROALIMENTAIRE / FOOD**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

**3-1154-1 Rév. 0**

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.  
*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *Granting date : 22/02/2016*

Date de fin de validité / *Expiry date : 31/01/2020*

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

La Directrice de Section,  
*The Section Director,*

**Carole TOUSSAINT**

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.  
*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## ANNEXE TECHNIQUE

### N° 3-1154-1 Rév. 0

Organisme d'inspection accrédité :

**FEDERATION REGIONALE DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE MIDI PYRENEES**

**Parc technologique du Canal**

**3 rue Ariane CS82245**

**31522 RAMONVILLE SAINT AGNE CEDEX**

#### PORTEE D'ACCREDITATION

#### N°8 - AGROALIMENTAIRE

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
<b>8.2 - Production primaire végétale</b>	
<b>8.2.1 - Santé des végétaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inspections en vue de la délivrance du Passeport Phytosanitaire Européen (PPE)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle à la production des établissements immatriculés</li> <li>- Contrôle de la circulation des végétaux intra-communautaire et à travers les zones protégées de l'union européenne</li> </ul> </li> <li>➤ Inspections en vue de la délivrance de certificat à l'exportation des végétaux et produits végétaux               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspections réalisées dans le cadre de prélèvements pour analyse</li> <li>- Inspections des lots de végétaux et produits végétaux en vue de leur exportation</li> </ul> </li> </ul>	<p>Directive 2000/29/CE concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la communauté d'organismes nuisibles aux et contre leur propagation à l'intérieur de la communauté végétaux</p> <p>Code rural (articles R251-1 à R251-41) (articles L251-1 à L251-20)</p> <p>Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutttes obligatoires</p> <p>Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets</p> <p>Ordres de service et ordre de méthodes émis par la DGAL relatifs au passeport phytosanitaire européen</p> <p>Normes internationales pour les Mesures Phytosanitaires (NIMP)</p> <p>Code rural (articles L251-15, L251-16)</p> <p>Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets</p> <p>Ordres de service et ordre de méthodes émis par la DGAL relatifs à l'exportation des végétaux et produits végétaux</p> <p>Textes réglementaires étrangers à préciser par l'organisme</p> <p>Liste des catégories de végétaux ou produits végétaux concernés et des méthodes associées disponible auprès de l'organisme</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inspections relatives à la surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspection de végétaux et de cultures de végétaux</li> <li>- Inspections réalisées dans le cadre de prélèvements pour analyse</li> </ul> </li> </ul>	<p>Directives et décisions de l'Union européenne relatives à la surveillance des organismes réglementés et émergents</p> <p>Code rural Livre II, Titre V, Chapitre I, Section I (parties législative et réglementaire)</p> <p>Ordres de service et ordre de méthodes récurrents ou annuels relatifs à la surveillance des organismes réglementés et émergents émis par la DGAL</p> <p>Liste des méthodes concernées disponible auprès de l'organisme</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contrôles du respect de la mise en oeuvre des mesures ordonnées par l'Etat</li> </ul>	<p>Code rural (articles L251-8 et L251-14)</p> <p>Mesures ordonnées par l'Etat</p> <p>Ordres de service et ordre de méthodes émis par la DGAL relatifs à la gestion de foyer contre certains organismes nuisibles</p>

Accréditation Non Valable

## Section Inspection

<b>Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée</b>
--

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE	TELECOPIE
Agence de RAMONVILLE SAINT AGNE CEDEX	Parc technologique du Canal 3 rue Ariane CS82245 31522 RAMONVILLE SAINT AGNE CEDEX	05 62 19 22 30	05 62 19 22 33

Date de prise d'effet : **22/02/2016**

Le Responsable d'Accréditation Pilote  
*The Pilot Accreditation Manager*

**Diane JARRY**

Cette annexe technique peut faire l'objet de modifications de la part du Cofrac et dans cette hypothèse, la nouvelle annexe technique annule et remplace toute annexe technique précédemment émise.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21      Siret : 397 879 487 00031

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)